



Fédération Départementale **des Chasseurs**  
**de la DRÔME**

Association Agréée au titre de la protection de l'environnement

**ASSEMBLÉE**

**GÉNÉRALE**

**STATUTAIRE**

**6 AVRIL 2024**

**LORIOL sur DROME**



## Assemblée générale du 6 avril 2024 à LORIOLE sur DROME

*Ouverture de l'assemblée générale  
Par le Président Rémé GANDY*

Bonjour à toutes et à tous

Mesdames et messieurs les responsables d'associations de chasse, amis chasseurs,  
Je déclare l'assemblée générale annuelle des chasseurs de la Drôme ouverte.

La parole est donnée au président de l'ACCA et à monsieur le maire, qui accueillent l'assemblée générale.

Monsieur GOURDON met en avant son ACCA et remercie toute son équipe pour leur investissement et la participation de la municipalité.

Monsieur AURIAS revient effectivement sur l'excellent travail de l'équipe et souligne l'esprit intergénérationnel qui règne au sein de l'ACCA locale ; il salue par la même occasion les jeunes et moins jeunes présents dans la salle.

La municipalité soutient les chasseurs locaux et l'ACCA pour le travail dans la régulation des populations de sanglier et de chevreuil et des nuisibles. Il les remercie pour leur temps consacré à beaucoup d'associations de la commune.

Monsieur AURIAS salue l'équipe fédérale, les élus, le Département et la Région, dont il représente monsieur MEUNIER.

Il souligne les 100 ans de la fédération départementale des chasseurs de la Drôme et se montre très content que cela se déroule à LORIOLE.

Le Président GANDY reprend la parole :

Monsieur le Président de l'ACCA, monsieur le Maire, je tiens à vous remercier pour la qualité de votre accueil, à tous les membres chasseurs, à l'équipe technique et à tous les participants.

En ce qui concerne le déroulement, vous avez tous eu connaissance de l'ordre du jour.

Nos statuts prévoient que toutes les questions soient inscrites à l'ordre du jour, elles doivent être présentées par cinquante adhérents et déposées à la fédération des chasseurs au moins 20 jours avant l'assemblée générale. Nous n'avons pas reçu de demande, il n'y aura pas de questions.

Nous allons élire le bureau de l'assemblée générale à main levée

## **Bureau de séance**

Il convient de désigner le bureau de séance de l'assemblée générale. Sauf s'il y a des volontaires je vous propose de désigner le bureau actuel de la fédération en tant que bureau de séance.

Soumis au vote, la désignation du bureau est

**Adopté à l'unanimité.**

Conformément à la convocation à notre assemblée générale statutaire, cette année les travaux statutaires de la fédération se tiendront en présentiel. Les votes se feront en ligne sur votre Espace Adhérent et le **scrutin sera ouvert ce jour samedi 6 avril à partir de 10 heures au mardi 9 avril - 12 heures.**

Les votes sont listés et numérotés dans la chronologie du déroulement de l'assemblée générale ainsi que dans les documents mis en ligne dans votre espace adhérent.

### Vote n° 1 :

Adoption du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023

### Vote n° 2 :

Adoption du compte-rendu financier de l'exercice comptable 2022-2023 et imputation comptable du résultat

### Vote n° 3 :

Adoption du quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022-2023.

### Vote n° 4 :

Adoption du remplacement du commissaire aux comptes suppléant.

### Vote n° 5 :

Adoption des cotisations pour la campagne de chasse 2024 – 2025

### Vote n° 6 :

Adoption de la contribution pour la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier pour la campagne de chasse 2024-2025

### Vote n° 7 :

Adoption du budget prévisionnel de l'exercice comptable 2024-2025

### Vote n° 8 :

Adoption des vœux cynégétiques pour les dates d'ouverture et fermeture et les modalités d'exercice de la chasse dans la Drôme pour la saison de chasse 2024-2025 pour le petit gibier sédentaire, les oiseaux de passage et le gibier d'eau, le petit gibier de montagne

### Vote n°9 :

Adoption des modifications pour la chasse du grand gibier pour la campagne 2024-2025

*Présentation des Comptes – Exercice 2022-2023*  
*Par le trésorier Christian CHAILLOU*

Bonjour à toutes et tous, en vos rangs et qualités.

C'est toujours un grand moment que celui consacré à la présentation des comptes à l'occasion de notre assemblée générale, mais moment toujours assorti de frustration car, n'en déplaise à mes collègues, il revêt de plus en plus la texture de la peau de chagrin quand il s'agit de résumer en quelques minutes 365 jours d'activité, riches en actions et événements. Avec plus de 10000 écritures pour le Grand Livre, la balance, les comptes de bilan, nous parvenons à les structurer pour vous les présenter de façon simple et claire, compréhensible surtout avec moins de 100 lignes que je vous présente maintenant.

Je vous l'ai dit, notre activité est très encadrée et nous respectons scrupuleusement les textes qui nous régissent. Votre attention sera à la hauteur de nos engagements car tout ce que nous décidons tous ensemble n'est pas sans conséquence sur nos contributions respectives.

A cet égard la Loi Chasse 2019 a généré le transfert des activités de l'Etat vers les FDC. L'apparente simplification dans la présentation des comptes n'a pas réduit la charge puisque nous sommes tenus de tenir et présenter une comptabilité analytique détaillant les grands postes comptables : le fonctionnement ou compte de gestion, le compte des dégâts, le compte des projets.

Quels auront été les éléments de contexte de l'année cynégétique 2023-2024 ?

Un léger recul des cotisations (-2,32%)

Des affiliations territoires stables

Un niveau de dégâts maîtrisé, indemnisations et provisions

Des charges d'exploitation en légère hausse (+3,62%)

Une production encore insuffisante (il nous faut recruter)

Un résultat d'exploitation déficitaire au même niveau que N-1.

Un résultat final peut-être positif, mais qui relève pour partie de l'exceptionnel (profit sur exercice antérieur, impact plan de chasse 2022-23 et 2023-24)

Plan de résilience et plan d'accompagnement dégâts :

La FDC a été et sera destinataire de ces ressources (20 k€ + 518 k€ sur 22-23, 23-24 et 25-26)

Pour RAPPEL : structure des comptes

- La comptabilité de la FDC comprend:
  - 1 seul bilan
  - 1 compte de résultat avec 3 sections analytiques
    - Section gestion - fonctionnement
    - Section dégâts
    - Section projets CPO et eco-contribution

## Compte de résultat de la fdc26

		2022-2023	N-1	prév
<b>Ensemble des PRODUITS</b>		<b>CONSOLIDE</b>	<b>CONSOLIDE</b>	<b>TOTAL</b>
70	VENTES, services et matériel	335 745	299 132	275 000
73	RECETTES statutaires, adhésions	1 394 262	1 382 822	1 396 025
74	SUBVENTION FNC, CR, ECO	411 203	303 266	445 719
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	52 242	57 431	50 000
76	PRODUITS FINANCIERS	20 353	15 512	12 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	265 619	109 808	0
78	REPRISES S/AMORT. & PROVISIONS	250 090	305 072	390 000
79	TRANSFERT DE CHARGES	13 836	19 401	0
<b>TOTAL DES PRODUITS .....</b>		<b>2 743 352</b>	<b>2 492 444</b>	<b>2 568 744</b>
<b>Ensemble des CHARGES</b>		<b>CONSOLIDE</b>	<b>CONSOLIDE</b>	<b>TOTAL</b>
60	ACHATS dont DEGATS	346 831	398 916	409 350
61	SERVICES EXTERIEURS	146 283	155 665	117 550
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	408 252	409 346	485 550
63	IMPOTS ET TAXES	69 168	63 235	54 500
64	FRAIS DE PERSONNEL	946 121	890 658	856 000
65	CHARGES DIVERSES, sub versées, co	132 138	154 611	134 800
66	CHARGES FINANCIERES	12 125	12 675	14 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 296	19 599	0
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	543 453	429 175	485 000
69	IMPOT SOCIETE			
<b>TOTAL DES CHARGES .....</b>		<b>2 659 667</b>	<b>2 533 873</b>	<b>2 556 750</b>
<b>RESULTAT .....</b>		<b>83 685</b>	<b>-41 429</b>	<b>11 994</b>

Le résultat dégagé est donc en évolution favorable et permet de reconstituer nos fonds propres

### Principales variations par rapport au budget

Ont augmenté le résultat	écart sur budget	Ont réduit le résultat	écart sur budget
Ventes et services	60 745	Subventions	34 516
produits exceptionnels	265 619	services extérieurs	28 733
reprises provisions	139 910	impots et taxes	14 658
Dégats	62 519	Frais personnel	90 121
services extérieurs	77 298	charges exceptionnelles	55 296
		provisions	58 453
<b>Total</b>	<b>606 091</b>	<b>Total</b>	<b>281 777</b>

Par sous comptes produits N-1 et charges N-1, ainsi que les projets ECO et CPO (report montant dans « projets »)

		Réalisé 2022-2023						N-1	
Ensemble des PRODUITS		Fonct	N-1	dégâts	N-1	projets	N-1	CONSOLIDE	CONSOLIDE
70	VENTES, services et matériel	201 640	170 323	131 049	128 809	3 056		335 745	299 132
73	RECETTES statutaires, adhésion	1 113 733	1 130 357	280 530	252 465			1 394 262	1 382 822
74	SUBVENTION FNC, CR, ECO	209 277	132 271	29 768	84 007	172 158	86 988	411 203	303 266
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIO	47 885	56 855	19	576	4 338		52 242	57 431
76	PRODUITS FINANCIERS	9 006	6 000	11 347	9 512			20 353	15 512
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 469	58 807	95 931	13 296	114 220	37 705	265 619	109 808
78	REPRISES S/AMORT. & PROVIS	27 107	31 451	149 437	161 168	73 547	112 453	250 090	305 072
79	TRANSFERT DE CHARGES	12 946	16 491	891	2 910			13 836	19 401

		Réalisé 2022-2023						N-1	
TOTAL DES PRODUITS .....		1 677 062	1 602 555	698 971	652 743	367 319	237 146	2 743 352	2 492 444

		Réalisé 2022-2023						N-1	
Ensemble des CHARGES		Fonct	N-1	dégâts	N-1	projets	N-1	CONSOLIDE	CONSOLIDE
60	ACHATS dont DEGATS	91 487	64 592	170 620	219 771	84 724	114 553	346 831	398 916
61	SERVICES EXTERIEURS	122 557	132 811	22 705	22 854	1 020		146 283	155 665
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	342 876	316 056	61 493	89 414	3 884	3 876	408 252	409 346
63	IMPOTS ET TAXES	55 185	50 056	13 983	13 179			69 168	63 235
64	FRAIS DE PERSONNEL	740 285	694 796	179 085	177 315	26 752	18 547	946 121	890 658
65	CHARGES DIVERSES, sub versées, cotis	105 749	123 543	22 376	31 068	4 013		132 138	154 611
66	CHARGES FINANCIERES	10 306	10 774	1 819	1 901			12 125	12 675
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 543	17 803	8 174	1 796	17 580		55 296	19 599
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	167 166	192 835	125 174	178 684	251 113	57 656	543 453	429 175
69	IMPOT SOCIETE	0							
TOTAL DES CHARGES .....		1 665 153	1 603 257	605 429	735 983	389 084	194 633	2 659 667	2 533 873

## PROJETS ECO et CPO

	Charges			Produits		
	ECO	CPO	total	ECO	CPO	total
60,00	44 270,33	40 453,57	84 723,90	70,00	3 056,39	3 056,39
61,00		1 020,00	1 020,00	72,00		0,00
62,00	2 849,64	1 034,03	3 883,67	73,00		0,00
63,00			0,00	74,00	143 545,00	28 613,36
64,00	26 751,58		26 751,58	75,00	4 337,70	4 337,70
65,00	4 012,73		4 012,73	76,00		0,00
66,00			0,00	77,00	114 219,86	114 219,86
67,00		17 579,68	17 579,68	78,00	73 546,58	73 546,58
68,00	143 545,00	107 567,54	251 112,54			0,00
	221 429,28	167 654,82	389 084,10		221 429,28	145 889,61

0,00 -21 765,21

		Réalisé 2022-2023						N-1	
		Fonct	N-1	dégâts	N-1	projets	N-1	CONSOLIDE	CONSOLIDE
RESULTAT .....		11 910	-702	93 541	-83 240	-21 765	42 513	83 685	-41 429

L'éclaté par sous-comptes permet de mesurer le poids de chacune de nos activités :

s'agissant de la gestion et du fonctionnement, ces comptes traduisent bien le niveau de notre activité de service et de prestations., avec un poids de 60% du global comptabilisé.

La part des dégâts est aussi conséquente et même si la répartition des volumes est axée sur 15% pour la majorité des comptes, bien nous en a pris.

Car ce poids a joué comme un levier pour l'attribution des subventions d'aides pour compenser les charges de traitement des dégâts agricoles (accords de mars 2023 avec le monde agricole, les PP et la FNC, 80 Millions d'€ dont 20 à résilience, 60 (25, 20, 15) pour la mise en place de procédures visant à réduire les dégâts.

Enfin, s'agissant des projets, les subventions sont attribuées et versées selon un processus parfaitement contrôlé par le Conseil Régional et par l'OFB pour l'éco-contribution, et donc particulièrement décalé dans le temps

### Compte de résultat FDC

- Résultat net global 30-06-2023 : 83 685 €
- Exercice précédent 30-06-2022 : -41 429 €
- Soit un résultat en net progrès dû à de l'exceptionnel
- Mais aussi à une maîtrise des charges et des dégâts contenus

### Bilan présentation synthétique

<b>BILAN ACTIF</b>				
	<b>30-juin-23</b>	<b>30-juin-22</b>	<b>var</b>	<b>%</b>
Immobilisations	1 954 230	1 941 324	12 906	0,66%
Stocks et en cours	0	0	0	0,00%
Créances	565 288	447 746	117 542	26,25%
Disponibilités	1 789 365	2 135 102	-345 737	-16,19%
Comptes de régularisation	90 492	80 065	10 427	13,02%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 399 374</b>	<b>4 604 236</b>	<b>-204 862</b>	<b>-4,45%</b>

<b>BILAN PASSIF</b>				
	<b>30-juin-23</b>	<b>30-juin-22</b>	<b>var</b>	<b>%</b>
Capitaux propres	2 975 348	2 921 601	53 747	1,84%
dont Résultat	83 685	-41 430	125 115	ns
Provisions risques et charges	404 049	459 336	-55 287	-12,04%
Dettes financières	556 138	652 862	-96 724	-14,82%
Dettes d'exploitation	385 252	438 601	-53 349	-12,16%
Comptes de régularisation	78 587	173 266	-94 679	-54,64%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 399 374</b>	<b>4 604 236</b>	<b>-204 862</b>	<b>-4,45%</b>

## En synthèse

- Le compte général affiche un excédent mais qui ne résulte pas directement de l'activité,
- L'année cynégétique est heureusement accompagnée d'une saison sans excès de dégâts
- Notre fond de roulement est stable (2 M€), notre EBE dépasse 500 k€, notre coefficient d'exploitation reste élevé, vous en connaissez la cause.

Dans le secteur associatif, la **valeur normative** est un indicateur essentiel pour rassurer les parties prenantes. Elle permet de démontrer la **qualité de gestion** et l'utilisation adéquate des ressources. Plus précisément, il s'agit de la proportion des **fonds associatifs** par rapport aux **ressources associatives**.

Lorsque nous parlons de **fonds associatifs**, nous faisons référence aux ressources financières propres de l'association, telles que les cotisations des membres, les dons, les legs, etc. D'autre part, les **ressources associatives** englobent l'ensemble des moyens dont dispose l'association pour mener à bien ses activités, y compris les subventions publiques, les financements privés, les partenariats, etc.

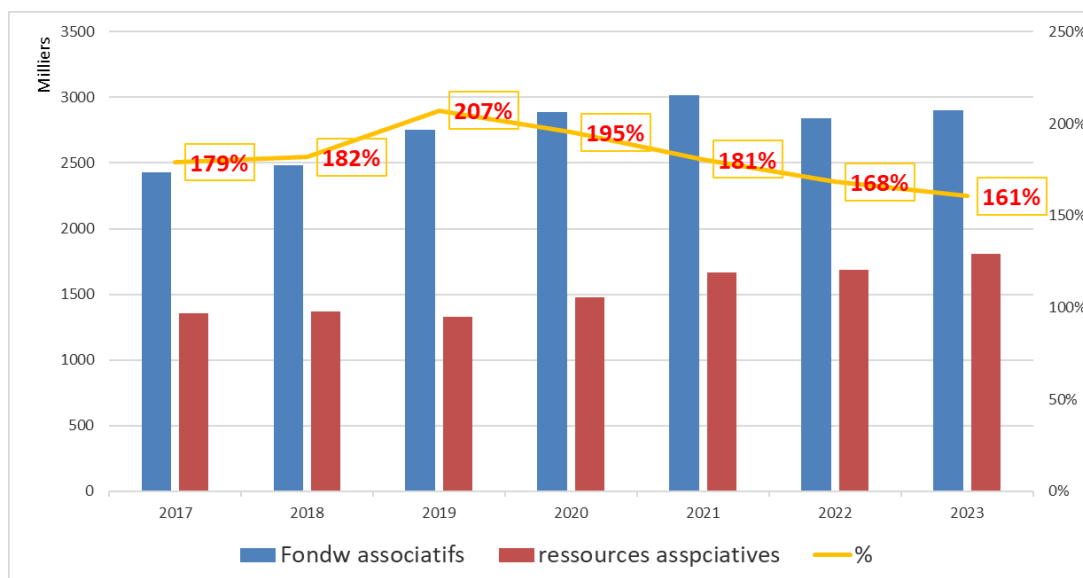
L'objectif est d'atteindre un équilibre entre ces deux composantes. Une valeur normative de **50 %** signifie que la moitié des ressources de l'association provient de ses fonds propres, ce qui peut être considéré comme un indicateur positif de **solvabilité** et de **bonne gestion**.

Cependant, il est important de noter que cette valeur peut varier en fonction du type d'association, de ses activités et de ses spécificités.

Certaines associations peuvent avoir des besoins de financement plus élevés pour mener à bien leurs missions, tandis que d'autres peuvent fonctionner de manière plus autonome grâce à leurs fonds propres.

En résumé, la valeur normative de 50 % de fonds associatifs par rapport aux ressources associatives est un repère important pour évaluer la santé financière et la gestion d'une association, mais elle doit être interprétée en tenant compte du contexte spécifique de chaque organisation.

## BILAN – Analyse de l'évolution du modèle de financement



## **Finalement**

La FDC 26, nouvelle centenaire du Département, se porte encore bien.  
Souhaitons lui de servir encore longtemps la chasse Drômoise et ses pratiquants !

Merci

La parole est donnée à monsieur David DER BAGHASSERIAN commissaire aux comptes, du cabinet EUREX-CRMD

Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 en date du 21 mars 2024.

et  
Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et la réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, en date du 21 mars 2024.

Présentation du budget prévisionnel 2024-2025  
Par le trésorier-adjoint Christian HARDOUIN

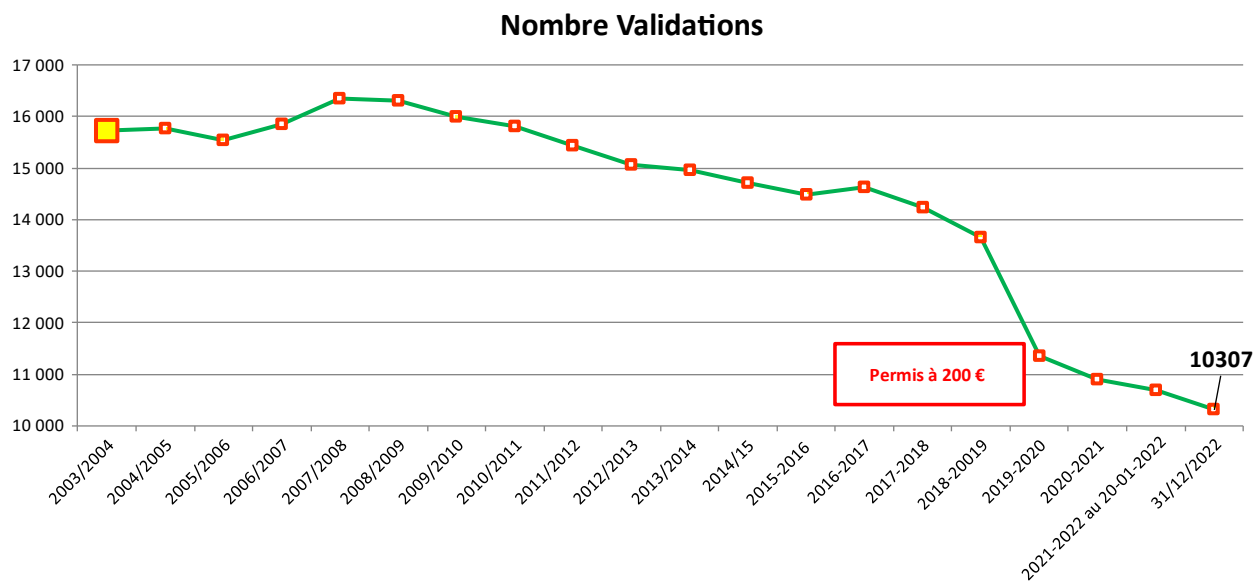
Je vais vous présenter l'avenir financier de la fdc26 :

Rappel : Décret du 6 septembre 2019 portant diverses dispositions relatives à la chasse  
Article 1 et article 3, 1° et 3° : Dispositions relatives à la comptabilité des fédérations.  
Les articles R421-35, R421-37 et R426-1 sont modifiés afin de permettre **la fusion des comptabilités des fédérations.**

**Tenue d'une comptabilité analytique obligatoire**

Rappel aussi de la courbe descendante des chasseurs avec la perte de 300 permis chaque année malgré les nouveaux chasseurs

**NOS RECETTES SONT LIÉES AU NOMBRE DE CHASSEURS :  
COTISATIONS ADHÉRENTS PERSONNES PHYSIQUES**



Et en fonction des territoires adhérents :

**Nos recettes fonction des territoires:  
cotisations adhésions structures**

- ACCA, AICA
- Chasses Privées
- Territoires ONF : régime général

**...ET DES PLANS DE GESTION ET DES PLANS DE CHASSE**

**COTISATIONS FEDERALES A ADOPTER Loi Chasse 2019.**

1. **Cotisation fédérale "permis nationaux"**  
« A partir de 2020, les montants [des redevances cynégétiques] sont indexés chaque année sur le taux de progression de l'indice des prix à la consommation hors tabac prévu dans le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour l'année considérée »  
Pour la saison 2024/2025 l'indexation sera de 2,5 %

Frais de dossier sur toutes les validations : **inchangé**

Prix de vente de l'assurance : **idem**

**Evolutions des adhésions pour 2024-2025**

**CHASSEUR  
+2,5%**

- Cotisation : 103,09 €
- Redevance cynégétique 49,07 €
- Droit de timbre 9 €
- Frais de dossier 5 €
- Départemental 166,16 €
- Part forfaitaire FNC 55,89 €
- National :222,05 €

**TERRITOIRE  
+2,5%**

- × Cotisation : 203,22 €
- × 101,57 € pour les territoires contigus suivants
- × **Si PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE PAS DE HAUSSE soit**
- × Cotisation : 198,17 €
- × 99,09 € pour les territoires contigus suivants

**DEGATS  
INCHANGE**

- × CTFO : cotisation territoriale forfaitaire obligatoire : de 50 à 300 € selon surface chassable
- × Responsabilisation financière : 40% des dégâts au territoire touché, 60 % aux territoires du GGC selon surface favorable
- × Plans de chasse (bracelets)

**Bases du budget 2024-2025, avec l'hypothèse :**

- baisse du nombre de chasseurs à 9600
- Impact inflation sur prix des adhésions chasseurs
- Pas de hausse pour les territoires passant en prélèvement automatique
- Pas de frais de dossiers pour les validations internet
- Maintien du prix des bracelets

## Budget prévisionnel 2024-2025

### RECETTES

	REEL 2022-2023			PREVISION 2023-2024				PREVISION 2024-2025			
	Fonct	dégâts	CONSOLIDE	Compte Fonct	Compte dégâts	CPO ECO	TOTAL	Compte Fonct	Compte dégâts	CPO ECO	TOTAL
<b>Ensemble des PRODUITS</b>											
70 VENTES, services et matériel	205 071	130 675	335 746	175 000	100 000	0	275 000	203 112	215 800	0	418 912
73 RECETTES statutaires, adhésions	1 113 033	281 230	1 394 263	1 093 625	302 400	0	1 396 025	1 140 000	227 000	0	1 367 000
74 SUBVENTION FNC, CR, ECO	387 259	23 944	411 203	209 719	0	236 000	445 719	240 818	172 000	123 444	536 262
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	52 242	0	52 242	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0
76 PRODUITS FINANCIERS	20 353	0	20 353	6 875	5 125	0	12 000	8 000	4 000	0	12 000
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	265 619	0	265 619	0	0	0	0	0	0	0	0
78 REPRISES S/AMORT. & PROVISIONS	250 090	0	250 090	0	200 000	190 000	390 000	160 000	0	0	160 000
79 TRANSFERT DE CHARGES	13 836	0	13 836	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS .....</b>	<b>2 307 503</b>	<b>435 849</b>	<b>2 743 352</b>	<b>1 535 219</b>	<b>607 525</b>	<b>426 000</b>	<b>2 568 744</b>	<b>1 751 930</b>	<b>618 800</b>	<b>123 444</b>	<b>2 494 174</b>

### CHARGES

	REEL 2022-2023			PREVISION 2023-2024				PREVISION 2024-2025			
	Fonct	dégâts	CONSOLIDE	Compte Fonct	Compte dégâts	CPO ECO	TOTAL	Compte Fonct	Compte dégâts	CPO ECO	TOTAL
<b>Ensemble des CHARGES</b>											
60 ACHATS dont DEGATS	161 991	184 839	346 830	117 470	211 130	80 750	409 350	73 547	121 914	115 000	310 461
61 SERVICES EXTERIEURS	124 342	21 943	146 285	104 943	12 608	0	117 550	129 401	27 011	0	153 751
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	347 014	61 238	408 252	272 460	51 090	162 000	485 550	320 828	56 293	0	377 121
63 IMPOTS ET TAXES	58 793	10 375	69 168	46 325	8 175	0	54 500	60 321	10 645	0	70 965
64 FRAIS DE PERSONNEL	804 203	141 918	946 121	688 500	121 500	46 000	856 000	809 882	138 126	0	948 008
65 CHARGES DIVERSES, sub versées, cotis	112 317	19 821	132 138	101 800	35 000	0	134 800	98 276	209 343	0	307 619
66 CHARGES FINANCIERES	10 306	1 819	12 125	11 900	2 100	0	14 000	7 215	1 314	0	8 529
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 297	0	55 297	0	0	0	0	0	0	0	0
68 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	442 609	100 844	543 453	199 750	145 250	140 000	485 000	217 060	100 000	0	317 060
69 IMPOT SOCIETE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES .....</b>	<b>2 116 873</b>	<b>542 796</b>	<b>2 659 669</b>	<b>1 543 148</b>	<b>586 853</b>	<b>428 750</b>	<b>2 556 750</b>	<b>1 716 529</b>	<b>664 647</b>	<b>115 000</b>	<b>2 493 514</b>

### Résultat prévisionnel

	REEL 2022-2023			PREVISION 2023-2024				PREVISION 2024-2025			
<b>RESULTAT .....</b>	<b>190 630</b>	<b>-106 947</b>	<b>83 683</b>	<b>-7 929</b>	<b>20 673</b>	<b>-2 750</b>	<b>11 994</b>	<b>35 401</b>	<b>-45 847</b>	<b>8 444</b>	<b>660</b>

BUDGET INVESTISSEMENTS 2024-2025	
<b>EMPLOIS</b>	
Siège Fédéral projet extension aménagement	250 000
Equipements matériels	50 000
Dotations petits et grands gibiers	30 000
Dotations protections cultures	170 000
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>500 000</b>
<b>RESSOURCES</b>	
Subvention dégâts	170 000
Subventions CR	250 000
Autofinancement	80 000
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>500 000</b>

## Lecture des résolutions financières par monsieur Christian CHAILLOU

Vote 1 concerne l'adoption du compte rendu 2023

### **Résolutions financières**

#### **Vote n ° 2 :**

COMPTE RENDU FINANCIER 1er juillet 2022 – 30 juin 2023

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2023**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, constate que l'exercice social allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 fait apparaître un excédent de (+) 83 684.81 €uros.

Imputation comptable au compte 10620000 - RESERVES D'IMMOBILISATION (au crédit).

#### **Vote n ° 3 :**

Quitus

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022-2023.

#### **Vote n ° 4 :**

Remplacement du commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Doris PECOUT commissaire aux comptes, 34 rue du docteur Abel à Valence (Drôme) en remplacement de Madame Ludivine PERBET, commissaire aux comptes, pour une durée de 6 exercices se terminant lors de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

#### **Vote n° 5 :**

COTISATION FÉDÉRALE ANNUELLE DU CHASSEUR

##### **Pour les chasseurs :**

Le montant de la cotisation fédérale 2024/2025 pour une validation départementale annuelle de base est fixé à 103,09 **€uros**.

Le montant de la cotisation fédérale temporaire pour une durée de 9 jours est fixé à 51,54 **euros**.

Le montant de la cotisation fédérale temporaire pour une durée de 3 jours est fixé à 25,77 **euros**.

COTISATION FÉDÉRALE ANNUELLE TERRITORIALE :

La Fédération départementale des chasseurs de la Drôme appelle les cotisations « *en fonction du nombre de territoires attributaires d'un plan de chasse et/ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé détenu par chaque adhérent* ». Le montant de la cotisation d'affiliation pour chaque adhérent (A.C.C.A., chasse privée, autres territoires) est fixé pour 2024/2025 (période de référence du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025) à 203,12 **euros** pour le premier territoire plus 101,56 **euros** pour chacun des autres territoires non contigus détenus par le même adhérent.

COTISATION D'ADHÉSION VOLONTAIRE :

Le montant de la cotisation d'affiliation pour chaque adhérent volontaire souhaitant bénéficier des services de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme et dont l'adhésion a fait l'objet d'une acceptation par le Conseil d'Administration, est fixée pour 2024/2025 (période de référence du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025) à **50,00 euros** sauf pour les mineurs pour lesquels la cotisation reste à 1,00 (un) €uro ainsi que pour les conjoints de chasseurs adhérents, et assimilés.

## Vote n ° 6 :

PRÉVENTION ET INDEMNISATION DES DÉGATS DE GRANDS GIBIER :

### la contribution liée au plan de chasse :

Le montant unitaire « bracelet » pour les espèces soumises à plan de chasse est arrêté comme suit

Espèce / Catégorie	Prix unitaire « bracelet » - Euros
Cerf élaphe / Indifférencié	80
Cerf élaphe / Femelle/Jeunes/Indifférenciés	70
Cerf élaphe / Jeunes	45
Chevreuil	15
Chamois	50
Mouflon	50
Daim	4

### la contribution territoriale :

Le principe de calcul de cette contribution territoriale qui doit être payée par chaque territoire adhérent à la fédération est arrêté comme suit :

- Une part forfaitaire dite **Contribution Territoriale Forfaitaire Obligatoire**

Surface	< 50 ha	50 à <100 ha	100 à <500 ha	500 à <1000 ha	1000 à <2000 ha	> 2000 ha
Montant	50,00 €	75,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €

- Une part variable du montant indemnisé par GGC dite **Responsabilisation Financière** :

- o 40% à la charge du territoire objet des dégâts
- o 60% répartis en fonction de la surface favorable de chacun des détenteurs

## Vote n ° 7 :

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2024 -2025

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de l'exercice social allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 décomposé comme suit :

- - Total des produits : **2 494 174 euros**  
dont 618 800 euros pour la gestion du compte prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier.
- - Total des charges : **2 493 514 euros**  
dont 664 647 euros pour la gestion du compte prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier.
- 

Lecture des vœux par Philippe CASSIGNOL, secrétaire général

### VŒUX CYNÉGÉTIQUES 2024 – 2025 Modalités d'exercice de la chasse

Dans la perspective de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage de mai prochain ayant à traiter du projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités des dates d'ouverture-fermeture et les modalités d'exercice de la chasse dans le département pour la saison 2024-2025 il sera demandé :

## Vote n° 8 :

Pour la saison de chasse 2024-2025, les chasseurs de la Drôme, réunis en Assemblée Générale souhaitent :

- Ouverture générale de la chasse : Dimanche 08 septembre 2024 à 07 heures
- Fermeture générale de la chasse : Vendredi 28 février 2025

## **PETIT GIBIER SEDENTAIRE**

### **LAPIN DE GARENNE – FAISANS DE CHASSE**

Ouverture : dimanche 08 septembre 2024 à 7 heures

Fermeture : dimanche 12 janvier 2025 au soir

### **PERDRIX ROUGE – PERDRIX GRISE**

Ouverture : dimanche 08 septembre 2024 à 7 heures

Fermeture : dimanche 15 décembre 2024 au soir

### **LIEVRE D'EUROPE**

Selon les modalités du SDGC et l'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé du 19 août 2022.

Chasse autorisée entre le :

Dimanche 08 septembre 2024 à 7 heures

Et le

Dimanche 12 janvier 2025 au soir

### **RENARD ROUX**

Ouverture : dimanche 08 septembre 2024 à 7 heures

Fermeture : Vendredi 28 février 2025 au soir

### **BLAIREAU**

Ouverture : dimanche 08 septembre 2024 à 7 heures

Fermeture : Vendredi 28 février 2025 au soir

Période complémentaire spécifique de chasse sous terre à compter 15 mai au matin et jusqu'à l'ouverture générale.

## **OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU**

### **BÉCASSE DES BOIS**

Ouverture : dimanche 08 septembre 2024 à 7 heures

Fermeture : jeudi 20 février 2025 au soir

Prélèvement Maximum Autorisé suivant le Carnet de Prélèvement Bécasse national de :

- 30 oiseaux par saison

- 6 oiseaux par semaine et 3 par jour jusqu'au dimanche 12 janvier 2025

- 2 oiseaux par semaine du lundi 13 janvier au jeudi 20 février 2025

Conditions particulières sur les moyens d'assistance électronique : Pour la chasse de la Bécasse des bois, les dispositifs de repérage (dits colliers « beeper ») des chiens qui marquent l'arrêt sont obligatoirement couplés avec un grelot traditionnel type sonnette à bécasse ou sonnaille. Le localisateur de suivi de collier GPS est interdit.

### **CAILLE DES BLÉS**

Ouverture : samedi 31 août 2024 à 7 heures

Fermeture : dimanche 12 janvier 2025 au soir

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC 26 de :

- 10 cailles par jour et par chasseur

### **ALOUETTE DES CHAMPS**

Ouverture : dimanche 08 septembre 2024 à 7 heures

Fermeture : mardi 31 décembre 2024 au soir

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC 26 de :

- 30 alouettes par jour et par chasseur

### TURDIDÉS Merles et Grives

Ouverture : dimanche 08 septembre 2024 à 7 heures

Fermeture : lundi 10 février 2025

**Par exception** la chasse **ferme le jeudi 20 février 2025**.

A partir du 10 février poste fixe matérialisé de main d'homme obligatoire et sur les seuls territoires prévus à l'article 2 de l'arrêté du 19 janvier 2009.

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC 26 de :

- 30 turdidés par jour et par chasseur

**TOURTERELLE DES BOIS** sous réserve d'une autorisation de chasse fixée par décret et application ChassAdapt

## **PETIT GIBIER DE MONTAGNE**

### **TÉTRAS-LYRE**

Ouverture : dimanche 15 septembre 2024

Fermeture : lundi 11 novembre 2024 au soir

Chasse autorisée les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés pour les seuls titulaires d'un plan de chasse. Pour la partie de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors les modalités seront fixées suivant les termes de l'annexe 2 (tableau des scénarii plan de chasse et répartition par détenteurs du droit de chasse) de la convention tripartite : FDC 26 – FDC 38 – PNRV. Chasse autorisée les dimanches et jours fériés.

### **LIÈVRE VARIABLE**

Ouverture : dimanche 08 septembre 2024

Fermeture : lundi 11 novembre 2024 au soir

Chasse autorisée les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés pour les seuls détenteurs d'un carnet de prélèvement et marquage par languette autocollante et millésimée.

Prélèvement Maximum Autorisé :

- 1 lièvre par chasseur/jour
- 3 lièvres par chasseur/an

**Vote n° 9 :**

## **GRAND GIBIER**

**GRAND GIBIER SOUMIS À PLAN DE CHASSE :** avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021/2027 pour le plan de chasse triennal page 24.

Modification catégories d'espèces de grand gibier soumises à plan de chasse individuel pour le Cerf Elaphe. Création d'une catégorie Femelle adulte ou **jeune** (moins de 1 an) indifférenciée en sexe (CEFI) afin de simplifier la réalisation des prélèvements notamment celle des jeunes en fin de saison, substituer cette catégorie à CEF (cerf femelle de plus d'un an).

*En fonction de l'âge du cerf, son nom change : **De 0 à 6 mois, il se nomme faon.** De 6 mois à 1 an, on l'appelle hère. De 1 an à 2 ans, le jeune mâle est appelé daquet.*

**Jeune :** faon et hère.

3 types de bracelets :

CEI : indifférencié

CEFI : femelle/jeunes indifférenciée

CEJ : jeunes

## **SANGLIER** : Modification des modalités d'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord national visant à réduire les dégâts de grand gibier du 1<sup>er</sup> mars 2023 et de la convention pluriannuelle d'une aide financière de l'Etat pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier dans la Drôme il est soumis à l'approbation les mesures suivantes :

- Sur les GGC en point noir : tir, depuis un poste fixe matérialisé, du sanglier autour des parcelles agricoles en cours de récolte. Angles de tir matérialisés.
- Sur les GGC en point noir : Extension période de chasse (avril, mai) que pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche soumise à autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.
- Contrat cynégétique « obligatoire » (FDC-détenteur de droit de chasse) des localisations, de la désignation des 2 jours fixes (maxi) par détenteur de mise en œuvre des quantités maximales à distribuer ne pouvant pas dépasser de 40 kg /km et par passage du 01 mars au 30 septembre. Cahier d'agraineage obligatoire. En cas de non-retour de celui-ci avant le 30 octobre pas d'agraineage la saison suivante.

*Les résultats des votes en ligne seront publiés le mardi 9 avril 2024 – résultats en annexe*

Monsieur le président Rémi GANDY reprend la parole et présente le rapport sur la situation et la gestion de la fédération départementale des chasseurs de la Drôme

Rapport sur la situation et la gestion de  
La fédération départementale des chasseurs de la Drôme  
Par le président Rémi GANDY

Monsieur le préfet,  
Madame la présidente du conseil départemental,

.....

Les périodes d'activités retenues pour les fédérations des chasseurs françaises courent du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet. Si c'est parfaitement logique, vu les conditions d'exercice de la chasse, c'est aussi frustrant. Frustrant car je dois vous présenter les éléments d'une saison achevée alors que celle en cours n'est plus qu'à 3 mois d'être bouclée. C'est pourquoi je m'autoriserais quelquefois à mettre en perspective des éléments de la saison 2023/2024 avec celle de 2022/2023.

Vu le temps imparti je ne reviendrais que sur certains points qui me semblent nécessaires de relever.

### **Vie associative fédérale :**

Les 16 administrateurs se sont toujours pleinement mobilisés sur la saison écoulée. J'ai voulu dès le début de ma présidence une gouvernance partagée et agile. C'est pour cette raison que je tiens à ce que nous respections :

Le rythme d'un conseil d'administration par mois auquel participent tous les élus fédéraux.

La tenue d'une réunion de bureau chaque lundi matin. Elle réunit les deux vice-présidents, le secrétaire général et les deux trésoriers. Cette réunion traite des affaires courantes, fait le point sur les dossiers et les stratégies en cours et établit au fil de l'eau l'ordre du jour du CA mensuel.

Ces deux types de réunion mobilisent à elles seules 1326 h de temps administrateur. C'est beaucoup mais c'est essentiel pour que vive une action fédérale aux décisions efficaces car partagées. Ceci permet aussi à la FDC d'être plutôt dans l'anticipation que dans la réaction.

Chaque élu fédéral a de plus la charge de ses dossiers propres, de ses représentations à diverses instances (et elles sont nombreuses !), intra ou extra cynégétiques et l'obligation d'en rendre compte pour le Conseil d'administration. Pour chaque dossier, l'administrateur est associé à un personnel fédéral référent.

Ainsi, cette saison encore, la fédération a pleinement fonctionné, dans le cadre d'une parfaite démocratie associative.

J'en remercie l'ensemble de nos élus avec une mention particulière pour les 11 administrateurs de secteur, véritables chevilles ouvrières des remontées d'informations et préoccupations de vos chasses locales.

### **Formations fédérales :**

Elles ont été diverses et nombreuses sur la période. Aussi je n'en reprendrais que quelques-unes.

La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse tout d'abord. Instaurée en 2020, vous devez la suivre une fois tous les 10 ans, pour obtenir la validation annuelle du permis de chasser. A cette période 2266 chasseurs sont déjà formés et nous atteignons les objectifs intermédiaires fixés.

La formation des responsables des battues : Au 30 juin 2023 nous avons formé dans le département 3027 chasseurs à être responsables des battues locales. Créée en 2015 à l'initiative de la FDC, sa mise en œuvre fait l'objet, pour la renforcer, d'une fiche d'action « sécurité » inscrite au SDGC.

Le secours humain et canin : Nous avons conduit 3 stages sur la période avec les sapeurs-pompiers de la Drôme, le Dr Vétérinaire Christophe Hugnet, les administrateurs Philippe Cassagnol et Jo Dumas. Ce stage original, est une véritable réussite. Tout en rappelant les gestes de premiers secours à administrer à un collègue victime d'un malaise, il apprend aussi à préparer la meilleure prise en charge par un vétérinaire d'un chien de chasse en difficulté.

La journée de formation obligatoire « chasse à l'arc » : Nous avons formé avec l'ACAD, 17 chasseurs au certificat de capacité pour la pratique de la chasse à l'arc. Nous soutenons ce mode de chasse, qui s'il est marginal, satisfait des gens ne souhaitant pas utiliser d'armes à feu. A ce sujet je remercie la Louvèterie qui intègre des archers dans certaines de ses opérations de destruction.

La formation piégeur : 25 personnes ont suivi la formation nécessaire à l'obtention de l'agrément piégeur.

D'autres formations ont eu lieu que je n'évoquerais pas faute de temps.

Toutes ces formations sont administrées par nos personnels, nos élus souvent associés à des membres des associations départementales spécialisées. Qu'ils en soient, ce jour, tous remerciés.

### **Etat de la chasse et du gibier :**

Sur la période considérée 10600 chasseurs drômois ont exercé leur passion.

331 jeunes chasseurs ont aussi préparé l'examen du permis de chasser et 251 l'ont obtenu soit 76 %.

Les structures locales de chasse sont restées globalement stables se répartissant en 357 ACCA ou AICA, 330 chasses privées et 114 lots domaniaux.

A noter que pour toutes ces chasses nous avons poursuivi le travail de cartographie à l'aide de notre SIG. Commencé en 2016, il est à ce jour abouti. Les cartes issues de ce travail sont disponibles auprès des services fédéraux. Demandez la vôtre car c'est un outil précieux pour la bonne organisation de vos chasses.

### Pour le petit gibier :

La gestion des espèces sédentaires paye. C'est vérifié pour le lièvre depuis la mise en place généralisée du plan de gestion le concernant. Le tableau moyen est depuis de 3000 prélèvements, avec une variation annuelle de +/- 400 têtes. Les 2654 prélevés sur la saison reflètent plus les mauvaises conditions de chasse qu'une baisse de présence.

Le lapin lui reste à un niveau des plus bas : 756 tués sur la Drôme ! Il est devenu un de nos gibiers les plus rares...

La maladie inhibe pour l'instant tout retour de l'espèce, l'échec de notre expérimentation sur le territoire fédéral l'a prouvé.

Le retour de la perdrix rouge et du faisán, se confirme. Les efforts d'amélioration de l'habitat conduits avec les agriculteurs, haies et CIPAN « biodiversité » surtout, augmentent les capacités d'accueil. Ils doivent être couplés avec nos préconisations de gestion. Pour les 2236 perdrix et 9149 faisans au tableau, la part des oiseaux lâchés reste malgré tout encore largement supérieure à celle des naturels.

Pour les migrateurs terrestres, cailles, grives et alouettes tout d'abord, notre département est un point de passage important mais il reste tributaire des conditions climatiques. La période est jugée satisfaisante mais sans plus. Je vous fais grâce des chiffres (que vous retrouverez sur le rapport écrit) mais on note une stabilité du prélèvement. Notre originalité reste depuis 2016, d'avoir adopté pour ces espèces des mesures de Prélèvement Maximum Autorisé inscrites au SDGC.

Autre migrateur, le pigeon ramier qui se porte toujours aussi bien. Avec 17576 prélevés il est l'espèce en tête du tableau de chasse drômois. Si nous rajoutons les 3734 tirés en destruction ce sont plus de 20 000 oiseaux tués sur la période. N'hésitez pas à aider à la protection des cultures contre les dégâts du ramier (et de certains corvidés) durant la période printano-estivale. De plus en plus d'agriculteurs sont demandeurs et les procédures d'autorisation simplifiées.

Dernier migrateur terrestre, la bécasse. Le tableau de 7786 prélèvements montre une belle stabilité, voire une légère hausse. Le carnet de prélèvement obligatoire n'y est certainement pas étranger !

Pour le gibier d'eau de façon classique le colvert (1389), la sarcelle d'hiver (336) et la bécassine des marais (160) se placent en tête du prélèvement. Si ce tableau est modeste cette chasse reste importante pour certains de nos collègues passionnés qui s'intéressent presque exclusivement à ce type de gibier.

Je termine par le téttras-lyre (2) et le lièvre variable (3) dont les prélèvements à la fois infimes et très encadrés n'empêchent pas les nombreux contentieux devant les tribunaux.

Pour conclure la Drôme n'est pas le département où l'on fait des tableaux extraordinaires de petit gibier. Mais il satisfait tant les chasseurs spécialisés, obligés à engager des chiens d'arrêts ou courants affûtés, que les chasseurs généralistes.

Nous débutons cette année une réflexion pour récolter vos prélèvements en un seul tableau de chasse individuel. La multiplicité de nos demandes sur le sujet fait varier la qualité de la connaissance pour certaines espèces.

Mesdames et Messieurs les responsables cynégétiques locaux, assurez-vous que vos chasses s'ouvrent bien à tous les passionnés du petit gibier. Sur certains territoires la chasse des ongulés, particulièrement du sanglier, ne laisse pas suffisamment la place à ceux-ci.

### **Pour le grand gibier :**

Pour les ongulés soumis au plan de chasse, les chiffres finaux du triennal 2021/2024 arrêtés au 31 mars 2024 sont :

Cerf : 3099 attribués 2642 réalisés soit 85% de réalisation du plan de chasse triennal

Chevreuil : 14293 attribués 12643 réalisés soit 88% de réalisation

Chamois : 1323 attribués 902 réalisés soit 78% de réalisation

Les taux de réalisation sont conformes à ce que l'on connaît habituellement sauf pour le chamois. Malgré la baisse initiale du plan de chasse de 38% que nous avons décidée, des secteurs sont restés à la peine.

Nous expliquons ceci par la présence de plus en plus importante du loup, sur certains GGC de moyenne altitude. Nous allons donc logiquement dans le prochain triennal, réviser le plan de prélèvement là où les ICE montrent une baisse.

Pour le cerf il est difficile de reconnaître en fin de saison les jeunes des femelles adultes. Nous allons créer une nouvelle catégorie de bracelet qui permettra un prélèvement facilité. Nous restons en effet prudents sur l'évolution du cheptel de cerfs et tenons à ce que le taux de réalisation soit toujours au plus proche du maximum des attributions.

Ce souci s'applique au chevreuil. Je vous invite de plus à utiliser les possibilités de tirs d'été pour prélever les brocards qui feraient des dégâts aux jeunes plantations forestières ou arboricoles.

Enfin, et ce n'est pas toujours facile, veillez à ce que vos chasses aux cervidés rentrent le moins possible en concurrence avec vos chasses du sanglier. C'est plus facile à dire qu'à faire, mais avec un minimum de planification, l'objectif est atteignable.

Nos estimations des cheptels de grand gibier ne se font pas au doigt mouillé. Notre quantification du prélèvement repose depuis plus d'une décennie sur les ICE, système de mesure validé scientifiquement et inscrit au SDGC. Ils nous permettent de qualifier les tendances d'évolution des ongulés sur nos GGC.

Ainsi pour les cervidés, une base de 175 circuits de comptages nocturnes aux phares, permet d'obtenir après 4 répétitions un indice kilométrique d'abondance. Ce ne sont pas moins de 17660 kms parcourus pour l'obtenir, mobilisant l'équivalent de 3000 journées/homme.

Pour le chamois qui lui est diurne, la base est le dénombrement de jour (IPA) validé scientifiquement, avec 156 points d'observation qui sont comptés chacun 4 fois, soit 624 mesures.

Je pense qu'à la simple évocation de ces chiffres on peut faire confiance aux données fédérales lorsqu'elles évoquent les évolutions locales de ces espèces.

Pour le sanglier la période de chasse considérée a succédé à une faible fructification forestière. Nous savons que s'ensuit inévitablement une faible reproduction. A ceci s'est ajoutée la part du loup tant par ses prélèvements que par ses dérangements. Pour ces raisons le tableau de 9087 sangliers est le plus faible des 5 dernières saisons. Pour autant ce tableau s'éloigne peu des objectifs de 10 000 à 12 000 têtes par an, chiffres qui garantissent à la fois des dégâts aux cultures modérés et de belles parties de chasse.

Je vous annonce que pour la saison en cours il avoisinera les 10 600.

Nous avons mis en place depuis longtemps un système général lié à la chasse du sanglier, qui définit les aménagements afférents et les enregistrements des données à remonter à la FDC.

C'est pourquoi nous abordons sereinement le nouveau plan national de réductions des dégâts de l'espèce. La boîte à outils qui l'accompagne présente peu de choses nouvelles pour la Drôme. Certains points ont déjà été évoqués, pour avis informel avec les agriculteurs. Prochainement une réunion de la CDCFS avec l'administration étudiera l'utilité d'adopter certaines nouvelles mesures.

Toutefois nous avons déjà refusé l'autorisation de la chevrotine, car pour l'instant, nous n'avons pas trouvé, le cadre d'emploi de cette munition.

Nous avons commencé avec la DDT un travail dédié à la chasse du sanglier autour des zones périurbaines. L'espèce y est en effet de plus en plus signalée. Une fois abouti, nous vous rendrons compte des conclusions de ce travail qui s'appuie sur la cartographie actualisée de vos territoires.

Ce point sur le grand gibier n'aborde pas les dégâts, ceux-ci ayant été évoqués par les trésoriers. Ailleurs ils sont une source de grande tension. Mais je note avec satisfaction qu'en Drôme, avec les mondes agricoles et forestiers et en présence de l'administration nous travaillons en confiance et trouvons toujours des solutions acceptables car négociées. Ceci vient largement du fait que notre travail, donc le vôtre, est toujours empreint de sérieux et de responsabilité.

J'en termine là pour les sujets purement cynégétiques et vous rappelle que vous disposez d'informations plus développées dans les divers documents qui vous ont été remis.

### **Le loup :**

Quelques mots très rapidement. L'an passé vous aviez voté une motion avec des demandes précises à l'Administration qui les a toutes rejetées. Donc, comme annoncé, nous avons suspendu notre participation aux travaux du réseau loup. Ainsi nous n'avons pas participé au nouveau mode d'estimation de la population des loups drômois.

En revanche, une étude est lancée par la FNC (cynéloup 2) sur l'espèce et nous sommes sollicités pour y participer. A ce stade nous participons à l'élaboration du protocole.

Nous observons que les différents plans loups n'ont cessé de coûter toujours plus chers, d'être toujours plus « technos », que toute évolution est tributaire de décisions gouvernementales et européennes qui nous échappent. Quel que soit le niveau, nous avons l'impression que les partisans du « toujours plus de loups » sont seuls à être entendus.

Dont acte. Mais la gestion actuelle du dossier, européenne ou nationale ne nous satisfait pas et est source de tensions que nous déplorons. Au passage, nous n'avons toujours pas obtenu le tracé du « loup de Valberg », ce qui montre que la transparence totale évoquée par le ministère de la transition écologique reste perfectible...

Parmi les autres sujets je veux évoquer,

### **La sécurité à la chasse :**

Durant la saison considérée nous avons connu l'accident à la chasse de Vinsobres. Jugé en juin 2023, notre partie civile y a été déclarée recevable. Cette saison, et c'est évidemment heureux, nous n'avons pas connu d'accidents. Je félicite chacun d'entre vous d'avoir contribué à cet état.

Si le sujet est majeur pour nous tous, je le développerai peu aujourd'hui car nous l'évoquons sans cesse tout au long de l'année. Quelques informations toutefois sont à relever pour la saison.

L'inauguration et la mise en route de notre cinématir. La prochaine lettre d'information fédérale envoyée à tous nos adhérents traitera des intérêts de s'inscrire à une séance, pour parfaire son tir en sécurité. Pour compléter l'équipe fédérale en charge de son fonctionnement, nous avons formé un groupe de chasseurs bénévoles. L'ensemble marche à merveille.

Aussi, Mesdames et Messieurs les responsables, incitez vos adhérents à s'inscrire pour une séance qui sera forcément instructive mais aussi ludique.

Nous avons aussi créé avec Christian Blachier, chef du service départemental OFB un groupe de travail collaboratif OFB 26/FDC 26 sur la sécurité. Il traque toutes les pistes d'amélioration concernant la sécurité. Pour ce faire les responsables dédiés des 2 structures analysent les consignes, les différentes fonctions dans les chasses collectives ainsi que les PV annuels. Le groupe recherche si les messages ne prêtent pas à confusion. En ce cas ils sont alors corrigés ou précisés puis vous sont communiqués.

Les fiches que vous avez reçues cette saison, concernant les 4 fonctions présentes lors des battues et leurs obligations, sont un des résultats concrets du travail de ce groupe.

Ce groupe illustre la qualité des relations constructives que nous entretenons avec le SD de l'OFB 26 et je remercie son chef Christian Blachier pour avoir accepté ma proposition.

Comme chaque année, vous avez été nombreux à nous faire remonter des cas de destruction de vos points de tir surélevés, ainsi que des dégradations de vos panneaux d'avertissement des chasses en cours.

Trouver les auteurs de ces actes est difficile. Ce gaspillage d'argent public (la Région subventionne la sécurité à la chasse pour 24 000€ par an) et du notre, sur des outils utiles à tous les utilisateurs de la nature vous irrite au plus haut point par son irresponsabilité imbécile. Je vous rappelle que la consigne reste de toujours garder votre calme, de signaler les faits sur l'espace numérique fédéral et ensuite de porter systématiquement plainte.

Enfin une dernière information. Sur la période, l'ONF et d'autres organismes ont commencé à tester en Drôme la méthode de chasse dite des « traques affûts ». Elle offre des perspectives intéressantes en termes de sécurité.

Pour vous, la mise en œuvre totale ou partielle peut être intéressante suivant les secteurs. C'est pourquoi nous souhaitons la vulgariser en la portant à votre connaissance. Nous avons évoqué le sujet avec la présidente du Conseil Départemental pour envisager la mise en place d'une zone d'expérimentation sur un des domaines de cette collectivité. Elle s'est montrée intéressée et nous vous ferons connaître sa réponse.

### **Actions pour la biodiversité :**

Cette année 2023 a été renouvelée notre habilitation à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales à vocation spécialisée. C'est une de nos fiertés !

Pour participer au maintien et au relèvement de la biodiversité, nos actions ont été nombreuses.

Pour une partie elles ont été aidées financièrement par :

L'écocontribution, dispositif national que vous connaissez bien maintenant. Pour 64 000€ par an il nous permet de travailler sur le suivi des migrateurs terrestres, sur la restauration des haies et sur les cultures intermédiaires « biodiversité ».

La convention de partenariat et d'objectif prioritaires, signée avec le Conseil Régional, nous aide aussi financièrement, en accordant aux 12 FDC d'Auvergne Rhône-Alpes 3,8 millions € d'aide. Ce financement nouveau, voulu par le président Wauquiez que je remercie, est en partie consacré au soutien à la biodiversité. En Drôme, les dossiers retenus portent sur l'éducation à l'environnement, la gestion et l'amélioration des milieux, la connaissance de la faune et le suivi du loup pour une somme annuelle de 101 000 €.

Chaque année ces apports financiers nous permettent en particulier d'implanter en moyenne une quinzaine de kilomètres de haies et 1000 ha de CIPAN Biodiversité.

Pour ces deux types d'aide, la rédaction des dossiers est parfois complexe. En ce cas, nous recevons une aide des plus efficaces de notre Fédération Régionale de chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes, présidée par Gérard Aubret. Tous nos remerciements pour cette aide mon cher Gérard !

Ces aides de l'Etat et de la Région sont complétées par un budget spécifique sur fond propre de la FDC. Il concerne surtout l'aide au développement du petit gibier pour 50 000€ annuels.

Enfin il me faut rappeler les nombreux Comités de pilotage, techniques et autres types de réunions (120 sur la période !) auxquels nous sommes associés pour partager nos connaissances sur la biodiversité en général et à nous associer à des actions en cours.

L'apport de la chasse à la préservation de la biodiversité drômoise est bien concret et conséquent !

### **J'aime la nature propre :**

En lien direct à l'aide à la biodiversité, je rajoute les opérations de nettoyage des déchets jetés par certains sur les espaces ordinaires de nos communes. Comme les années précédentes, vous vous êtes associés toujours plus nombreux à ces actions.

Et tout naturellement, beaucoup d'entre vous ont rejoint cette année l'opération unifiée nationalement de « j'aime la nature propre », menée conjointement par la FNC et l'OFB sur fond d'écocontribution. En Drôme, ce sont 20 sites qui ont été nettoyés par près de 500 participants et ont permis d'extraire de la nature plus de 490 m3 de déchets, je vous en félicite.

Je souligne que de nombreuses chasses n'ont pas participé car elles sont associées à des dates différentes aux opérations spécifiques de leurs communes.

Pour l'anecdote nous y sommes pleinement engagés, Christian Blachier, Jo Dumas et moi-même sur les bords du Rhône à Saulce, illustrant physiquement et dans la sueur, la déclinaison départementale de l'opération voulue par les deux structures.

Beau résultat en termes de tonnages remis en déchèterie mais bien triste résultat si on y réfléchit.

A l'heure où la protection de l'environnement est dans toutes les bouches comment peut-on observer un tel comportement de la part de certains ? Il me semble qu'au plan départemental ce sujet doit être repris et étudié sur le fond. Il est transversal et peut susciter de nouvelles actions écocitoyennes de base.

Sur la saison écoulée nous avons aussi conduit avec ONYX AURA notre opération de récolte des étuis de cartouches tirées à la chasse pour leur revalorisation. Deux bacs de 660 litres ont été recyclés.

Merci à toutes les chasses qui se sont impliquées dans la récolte.

Ces actions départementales d'aide à la biodiversité et d'écocitoyenneté m'amènent à vous rappeler que la FNC a commandé en 2022 une étude économique, environnementale et sociétale dont les résultats viennent d'être publiés. Ils montrent que 50% du temps hors chasse de 800 000 d'entre nous est consacré à 8,5 jours d'actions dédiées aux milieux, aux espèces et à leurs suivis. C'est énorme et ceci montre l'intérêt de nos engagements de terrain pour la collectivité.

Nous venons de recevoir les résultats pour la Drôme, nous allons les synthétiser puis vous les faire parvenir.

### **Actions de solidarité :**

Je ne peux terminer ce rapport d'activité sans évoquer notre présence aux côtés de l'Interprochasse et de son président national (drômois !) Jean-Christophe Chastang pour l'opération de remise de terrines de gibier à la banque alimentaire.

De même je rappelle le don de viande des sangliers abattus lors de battues spécifiquement organisées pour les « restos du cœur ».

Que tous les contributeurs soient félicités pour ces gestes de solidarité avec nos concitoyens dans la difficulté.

### **Quelques mots pour 2024.**

#### **Elections au Conseil d'administration des ACCA :**

La FDC aura la charge de recueillir les changements dans les conseils d'administration et les règlements intérieurs de chasse de toutes vos ACCA et AICA. Cette obligation, même si elle est lourde, nous savons la conduire. Mais cela dépend en partie de vous, surtout pour la phase de transmission de vos décisions. Cette transmission doit se faire dans les deux semaines qui suivent votre AG.

Un plan du déroulement de celle-ci vous est fourni comme il y a 3 ans.

Quelques conseils à l'occasion de cette élection.

Le président d'ACCA ne peut pas tout faire. Aussi vous devez vous entourer de gens actifs et de confiance. Pour l'exercice pratique de la chasse vous avez déjà l'habitude de déléguer par exemple aux responsables des battues, la conduite des chasses collectives. Faites-en de même, si vous n'en avez pas la capacité ou si vous n'êtes pas le mieux placé pour :

- Tout ce qui a trait à l'informatique. Si vous la maîtrisez mal, remédiez à cette faiblesse en associant au CA un élu, à l'aise avec ses outils.
- La relation avec votre mairie. Elle est essentielle. Prenez dans votre CA un membre du conseil municipal chasseur, ou invitez le maire ou son représentant qui fera le lien permanent avec votre ACCA. Dans tous les cas organisez une ou deux rencontres annuelles de bilan avec votre maire.
- L'entretien du lien avec les propriétaires chasseurs ou non chasseurs, agriculteurs ou pas. Associer à votre équipe un élu à l'aise avec ces contacts.
- Enfin la communication. Au niveau de l'ACCA, un élu doit avoir le souci de prendre les photos de vos réalisations, réussites... et de les transmettre à la fois à la FDC et à votre correspondant de presse local. Il peut être en charge aussi de la participation signalée de l'ACCA aux actions environnementales, sociales, culturelles... de votre commune.

Avant les élections, raisonner ainsi le choix des membres de votre équipe, est le gage de voir fonctionner efficacement et sereinement votre ACCA.

Nous envisageons d'organiser un colloque drômois qui traitera précisément de la relation municipalité/ACCA avec des exemples départementaux de collaboration. Je le redis, ce point est essentiel.

#### **Elections européennes :**

Tant que je suis dans le domaine des élections je veux parler maintenant des élections européennes de juin 2024. Vous mesurez tous les incidences des décisions européennes sur la chasse française et sur la gestion de la biodiversité. Donc vous mesurez en même temps l'importance de ce scrutin et celle d'y voter voire d'inciter votre entourage à le faire.

Notre fédération est apolitique. Nous l'avons réaffirmé en signant le contrat d'engagement républicain national et régional de la citoyenneté.

Notre chasse drômoise est populaire, donc exercée par des chasseurs aux sensibilités politiques variées. J'échange avec beaucoup d'entre vous, et en ces occasions je mesure comme vos voix se répartissent sur toute l'offre politique.

Aussi n'attendez pas de consignes de vote pour une liste ou une autre. Mais étudiez-leurs programmes et votez !

### **Communication :**

Le pôle communication a fonctionné pleinement sur la période. Un grand chantier de rénovation et de réflexion sur la digitalisation de nos outils est engagé.

Le nouveau site internet de la FDC en est un des produits le plus visible. Il sera mis en ligne d'ici fin avril 2024. Attention, il vous servira d'accès pour la validation de vos permis de chasser 2024/2025. Pour cela, la nouvelle application « guichet unique » de la FNC y sera disponible à partir de début juin.

D'autre part notre activité sur les réseaux sociaux s'est accentuée avec des parutions plus régulières et stratégiques. N'hésitez pas à les relayer. Richard sur terre, tout à l'heure vous entretiendra sur le sujet.

### **Point de vigilance**

La mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées sera un sujet de vigilance pour la FDC. Nous serons très attentifs à ce que la chasse ne soit pas concernée, s'il n'y a aucune raison précise et étayée pour qu'elle le soit.

Une décision de justice, obligeant notre préfet à rouvrir le dossier de la réserve des Ramières nous mobilise déjà et sera évoquée à la prochaine CDCFS d'avril. Aucune décision n'ayant été prise à ce jour, je n'évoquerais pas plus ce sujet.

Enfin je ne doute pas que l'année qui vient apportera son lot habituel de contentieux départementaux sur la chasse des tétraonidés par exemple et pourquoi pas sur d'autres sujets ? On voit fleurir de nouvelles associations anti-chasse, qui sous des dénominations diverses associent toujours les mêmes gens. Nous sommes en démocratie et saisir la justice est de droit. Pour certains qui mélangent soit par méconnaissance soit à dessein écologisme, animalisme et écologie, la disparition de la chasse est primordiale pour la bonne santé de la nature. N'arrivant pas sur le terrain à imposer leur idée c'est par le recours à la justice qu'ils tentent de le faire. Libre à eux.

Maitre Lagier nous montrera qu'ils ont agi ainsi quand, farouchement anti-ACCA, ils attaquaient au contentieux jusqu'au niveau de la cour européenne de justice. Ils ont échoué.

### **Pour conclure :**

100 après sa naissance la FDC 26 a grandi et n'a cessé d'étendre et de professionnaliser ses activités.

La vieille dame a encore bon pied bon œil. Même si elle a perdu une partie de ses adhérents depuis les années 80, 10 000 restent en Drôme et ceux-ci sont toujours plus motivés.

C'est pourquoi je reste confiant pour l'avenir.

J'espère vous avoir suffisamment montré qu'au-delà de son activité première, la chasse drômoise et ses prélèvements ajustés et durables est un élément essentiel pour, au plus près du terrain, affiner la connaissance et la préservation des espèces et des milieux naturels tout en créant du lien social.

Pour tout le travail réalisé relaté ci-dessus, merci à tous les adhérents et présidents des ACCA et chasses privées qui s'y sont engagés, à tous les personnels et élus fédéraux qui l'ont encadré et enfin à tous nos partenaires qui s'y sont associés. »

Merci

Le président GANDY présente le film anniversaire sur les 100 ans de la FDC26.



Lien film

<https://youtu.be/SIG-Oph3UI0>

Après la visualisation du film, les personnalités suivantes ont pris la parole :

Maître LAGIER

*Les FDC sont au cœur du service public cynégétique et les ACCA la base de la chasse en France. Les données scientifiques sont très importantes pour mettre en échec les attaques contre la chasse.*

Richard SUR TERRE

*Les antis chasse veulent définitivement abattre la chasse. J'aime être le caillou dans la godasse de nos opposants- et nous sommes tous, nous les chasseurs, les gardiens de notre vie.*

Gérard AUBRET, président de la FRC Aura

*L'année 2024 va nécessiter une forte présence du monde cynégétique pour défendre la chasse en région Auvergne Rhône-Alpes. Il faut être fier d'être chasseur.*

Franck SOULIGNAC, représentant Marie-Pierre MOUTON présidente du conseil départemental de la Drôme  
*La chasse est une école de patience et d'efforts, c'est également l'école de la connaissance de la nature. Les efforts de la FDC26 en matière de sécurité doivent être salués. Le loup est devenu un dossier majeur pour le Département il faut d'avantage le réguler.*

Claude AURIAS, représentant monsieur MEUNIER, vice-président du Conseil régional

*La vie est faite de choix et la Région a choisi de soutenir la chasse. Les chasseurs sont les défenseurs de la nature.*

Monsieur Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme

*100 ans montre l'ancrage de la chasse dans le département. La chasse fait partie des caractéristiques de la ruralité de l'espace drômois. Les chasseurs sont en phase avec les débats sociétaux sur la biodiversité.*

## RECOMPENSES FEDERALES

### Remise des médailles et diplômes par monsieur Christian CHAILLOU

#### Médaille de BRONZE

Secteur 1, remise par Gilles SASSOULAS

##### **Médaille à monsieur Alain ASTIER**

Il est garde chasse particulier de l'ACCA de Mercuriol depuis 30 ans. C'est un garde très investi et de plus, il participe activement à toutes les corvées, chemins, miradors, réserves ...

Secteur 2, remise par Philippe MALOSSANE

##### **Médaille à monsieur Jean-Claude MOUNIER**

Il a occupé le poste de Président de l'ACCA de Génissieux de 1989 à 1995 puis celui d'administrateur de 1995 à 2000 et Vice-Président de 2005 à 2008. Il est garde chasse particulier sur diverses ACCA/AICA ou CP. Piégeur depuis 1997, a aussi suivi les formations de responsable de battue et hygiène de la venaison.

Secteur 3, remise par Philippe CHALLANCIN

##### **Médaille à monsieur Patrick VASSAL**

Il est Président de l'ACCA de Léoncel depuis 2014, il a auparavant occupé le poste d'administrateur pendant une dizaine d'années. Il a suivi les formations de responsable de battue et hygiène de la venaison. Il est investi dans le monde de la chasse, et il a aidé sur le parc de Valfanjouse.

Secteur 4, remise par Josyane DUMAS

##### **Médaille à monsieur Jean-Claude PETIT**

Il occupe le poste de Président de l'ACCA de Chabrillan depuis 2006. Auparavant il a été administrateur durant une dizaine d'années. Il a été garde chasse pendant 13 ans. Il est très impliqué dans sa société, notamment pour la pose de clôture, pour les comptages ... C'est un très bon médiateur auprès des riverains et des chasseurs.

Secteur 5, remise par Frédéric CHASTANG

##### **Médaille à monsieur Thierry RIFFARD**

Il est Trésorier de l'ACCA de Divajeu depuis 1994. Il a suivi la formation de responsable de battue.

Secteur 6, remise par Stéphane CHARMET

##### **Médaille à monsieur Hervé ROLLAND**

Il est Président de l'ACCA de Saint Julien en Quint depuis 1997. Il a suivi la formation de responsable de battue.

Secteur 7, remise par Bernard LOVISA

**Médaille à monsieur Alain PIC**

Il est Président de l'ACCA de Montélimar depuis 2006, il a été administrateur auparavant durant 3 années.

Il a suivi les formations de responsable de battue et hygiène de la venaison.

Secteur 8, remise par Philippe REYNAUD

**Médaille à monsieur Robert AUMAGE**

Il a été Président de l'ACCA de Condorcet de 2000 à 2013, et ensuite Vice-Président de 2014 à 2018, avant de reprendre la présidence de 2018 à 2021. A ce jour, il est toujours membre du conseil d'administration de Condorcet, et également Vice-président de l'ACCA de Sainte Jalle. Il a suivi les formations de piéteur, responsable de battue et hygiène de la venaison.

Remise par monsieur Michel SANJUAN

**Médaille à monsieur Denis ACHARD**

Secrétaire de l'ACCA de Crupies depuis 1998 - Garde particulier pendant une vingtaine d'années  
Responsable de battue

Secteur 9, remise par Georges GIAGNORIO

**Médaille à monsieur Claude BARNIER**

Il a été administrateur de l'ACCA de Bouchet de 2004 à 2011 puis il quitte le conseil d'administration pour devenir garde chasse particulier, fonction qu'il occupe toujours. Il a suivi les formations de piéteur, responsable de battue et hygiène de la venaison.

**Médaille d'ARGENT**

Secteur 10, remise par Daniel EYSSERIC, Vice-Président

**Médaille à monsieur Michel BERTRAND**

Il a été administrateur de l'ACCA de Sahune puis Président de l'ACCA de Nyons pendant 15 ans. Chasseur depuis 1963, il chasse principalement le lièvre. Piéteur agréé, délégué de diverses associations, organisateur, grand passionné de la chasse et du chien. Il a été Lieutenant de louveterie. Il a suivi la formation de Responsable de battue et Hygiène de la venaison.

Remise par Christian HARDOUIN

**Médaille à monsieur Raoul VALENTIN**

Président de l'ACCA de Montboucher sur Jabron depuis 1971 jusqu'à ce jour, une seule interruption de 2003 à 2009 - A 90 ans, reste encore très investi à travers de nombreuses actions mises en place sur son ACCA : responsable de battue, installation miradors, comptage.

Pour mémoire a été lieutenant de louveterie et responsable de l'examen permis de chasser

Remise par Christian CHAILLOU, Trésorier

**Médaille à monsieur Maurice VIGNE**

Trésorier et Vice-Président de l'Association Départementale du Club National des Bécassiers (CNB 26), administrateur ADCGG 26, responsable de battue, formation hygiène et venaison, assistant formateur cinématir, chasse depuis l'âge de 15 ans, âge dont il a su garder l'enthousiasme et la vitalité.

Remise par Rémy GANDY, Président

**Médaille à monsieur Michel PEMEANT**

Il a été Président de l'ACCA de Allex de 1989 à 2002, il occupe depuis 2021 le poste de Secrétaire de l'ACCA. Il a été administrateur de la FDC 26 de 1991 à 1997. Il a suivi la formation de Responsable de battue.

**Médaille d'OR**

Remise par Rémy GANDY, Président

**Médaille à madame Renée MANENT**

Elle a été administratrice de l'ACCA de La Bégude de Mazenc de 1992 à 1999 et garde particulier de nombreuse années. Depuis 2010 elle est administratrice sur l'AICA de Eyzahut/Salette. Elle est très impliquée pour la sauvegarde du petit gibier. Piégeuse agréée depuis 1992. Elle a été élue en 2001 au bureau de l'APAD (Association des Piéteur Agréée de la Drôme). Elle participe activement aux formations de piéteur APAD/FDC, était présente ce samedi



Monsieur le président déclare l'assemblée générale close à 13 heures.



Le président,  
Rémy GANDY

Assemblée générale du 6 avril 2024  
Résultats des votes en ligne

251 votants pour 7685 voix exprimées

**Résolution 1** : adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 15 avril 2023

Pour	7477
Contre	0
Abstention	208

**Résolution 2** : adoption des comptes de l'exercice financier 2022-2023

Pour	7461
Contre	2
Abstention	222

**Résolution 3** : l'assemblée générale de la FDC26 donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022-2023

Pour	7514
Contre	1
Abstention	170

**Résolution 4** : remplacement du commissaire aux comptes suppléant

Pour	7208
Contre	0
Abstention	477

**Résolution 5** : Adoption des cotisations pour la campagne de chasse 2024-2025

Pour	6940
Contre	56
Abstention	689

**Résolution 6 :** Adoption de la contribution pour la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier pour la campagne de chasse 2024-2025

Pour	6833
Contre	217
Abstention	635

**Résolution 7 :** Adoption du budget prévisionnel de l'exercice comptable 2024-2025

Pour	7266
Contre	63
Abstention	356

**Résolution 8 :** Adoption des vœux cynégétiques pour la saison 2024-2025 -petit gibier sédentaire, oiseaux de passage, gibier d'eau et petit gibier de montagne

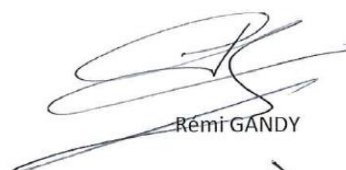
Pour	7395
Contre	97
Abstention	193

**Résolution 9 :** Adoption des modifications pour la chasse du grand gibier pour la campagne 2024-2025

Pour	7114
Contre	85
Abstention	486

Fait à Crest le 9 avril 2024

Le président,



Rémi GANDY



Fédération des **chasseurs** de la **Drôme**  
ou **l'écologie en actions**

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

**100** ans

**1924 - 2024**



1924 - 2024

100 ans

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

ou l'écologie en actions

Fédération des **chasseurs** de la **Drôme**

